



Dans le cadre de l'Education Routière pour la Jeunesse (ERJ), la FFMC42 a 3 intervenants agréés par l'éducation nationale depuis 2014.

Ils interviennent dans tous les collèges et lycées de la Loire.

Après avoir effectué les formalités nécessaires auprès des responsables des établissements scolaires, ils s'appuient sur leur expérience, leurs erreurs et leurs compétences acquises en 2 roues motorisé, pour échanger avec leur public sur les « bonnes pratiques et attitudes » à connaître et avoir pour chaque usager de la route.



L'ACTION ERJ

L'éducation routière de la jeunesse (ERJ) est une initiative de la fédération française des motards en colère.

Depuis sa création en 1980, la FFMC s'est activement investie dans les domaines de sensibilisation et d'éducation de la jeunesse. Au sein des antennes FFMC, les militants interviennent régulièrement auprès des adolescents pour présenter leur vision du partage de la route et de la prévention du risque routier.

L'ambition de l'ERJ est d'utiliser l'engouement des jeunes pour les 2 roues motorisés (2RM) et les autres engins monoplaces de déplacement qu'ils soient électriques ou pas (Vélo, trottinette, overboard, gyropode, etc...) ajouté à l'intérêt particulier qu'ils portent aux motards pour échanger avec eux autour de la Sécurité Routière en abordant :

- La pratique de ces engins, ses plaisirs et ses risques
- Les valeurs citoyennes de solidarité, tolérance, respect mutuel et partage de la route

Le public visé est principalement constitué des jeunes concernés par l'acquisition de l'ASSR2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière niveau 2) et/ ou du permis AM (Apprenti Motocycliste).

Ainsi les interventions concernent principalement les élèves de 3ème et 2nde, scolarisés ou en apprentissage, dans le département de la Loire.

Ces jeunes sont en général peu formés à la sécurité routière, ils n'ont pas encore de permis de conduire, mais roulent souvent en cyclomoteur et sont de futurs automobilistes...

Malheureusement, les adolescents et jeunes adultes utilisant un 2 roues sont très, trop, fortement représentés dans les statistiques d'accidents de la circulation.

La FFMC et ses intervenants sont convaincus que la baisse nécessaire de cette accidentologie passe inévitablement par la Prévention et l'Éducation le plus tôt possible.

Éducation Routière de la Jeunesse



LE DÉROULEMENT

L'intervention se déroule sous forme d'échanges en s'appuyant sur les méthodes participatives de la pédagogie par l'exemple, il ne s'agit pas du tout de remplacer le professeur ou les forces de l'ordre, mais :

- D'apporter une vision complémentaire à l'enseignement du vivre ensemble sur la route,
- De renforcer un message de prévention des risques portant sur la manière de conduire et sur l'importance de se protéger soi-même,
- De développer le respect d'autrui et la richesse qu'on retire du partage,
- D'aborder les thèmes relatifs à l'accident : les causes (vue, comportement, distances de sécurité, vitesse, alcool, drogue...), comment anticiper pour essayer de l'éviter,
- De réfléchir sur les équipements de protection les plus adéquats qu'ils soient obligatoires ou fortement préconisés.



LES INTERVENANTS

Les intervenants sont des motards bénévoles de la FFMC. Ils ont reçu une formation spécifique agréée par le ministère de l'Éducation Nationale.

Pour la crédibilité des interventions et tant que faire se peut ils viennent en motos et équipés en motards. Ainsi, ils partagent et transmettent leur expérience concrète de la route.



LA PÉDAGOGIE

La démarche de l'ERJ, basée sur la pédagogie participative, repose avant tout sur le dialogue et la libre expression pour permettre à chaque élève d'exprimer sa vision personnelle de la route ou de la rue, la confronter à celle des autres et les amener à s'interroger sur les solutions les plus pertinentes aux problématiques rencontrées.

A chaque fois que la situation le permet, les messages sont renforcés par l'expérience directe grâce à différents exercices (attention, réflexes, appréciations...)

De leur côté, les intervenants apportent leur vécu, leur expérience. Ils tiennent un discours franc et sincère, généralement bien ressenti par les adolescents.



LES CONDITIONS D'INTERVENTION

La présence d'un représentant de l'établissement pendant toute l'intervention est indispensable.

Le temps d'intervention est de 1h30 minimum par session en sachant que 2 heures sont le meilleur format.

Jusqu'à 4 sessions peuvent avoir lieu dans une même journée de 8 heures à 18 heures, selon vos horaires.

Le nombre maximum de participants dans une session est de 30/35 élèves.

Nos interventions en collège et lycée sont gratuites et nos intervenants sont bénévoles.

Nous demandons seulement une participation forfaitaire aux frais de déplacement de 50€ ainsi que, le cas échéant, la prise en charge au réfectoire de l'établissement des repas de midi du ou des intervenants.

Une convention de formation est établie.

Les classes de 3ème et 2nde sont les plus adaptées (passage de l'ASSR2, préparation du permis AM, du permis B en conduite accompagnée...). Mais toutes autres classes (collège, lycée) peuvent être prises en considération.

Nous avons la possibilité de réfléchir à des interventions adaptées auprès des entreprises, comités d'entreprise, foyers jeunes travailleurs, associations selon les mêmes conditions.

L'ERJ ne nécessite pas de matériel spécifique à part un tableau et un marqueur, mais il peut être intéressant selon le déroulement et le contenu de l'intervention, d'utiliser ordinateur et vidéo projecteur de l'établissement. Cela pourra être défini lors d'une rencontre préalable.

Nous pouvons intervenir seuls, ou dans le cadre de journées citoyennes dédiées à la sécurité routière en compagnie d'autres intervenants que vous aurez invités (DDT, pompiers, gendarmerie, secouristes, associations diverses contre la drogue, l'alcoolisme...). Dans ce cas il est souhaitable de prévoir une réunion d'organisation avec toutes les parties concernées pour bien définir le champ d'intervention de chacun.

